



## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

### Règles générales

Le *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* publie les textes des contributions en langue française ou anglaise présentées en séance par ses membres ou, sur invitation, par des personnalités extérieures à l'Académie, ainsi que les Actes officiels de l'Académie. Les contributions correspondent aux domaines d'intérêt de l'Académie, c'est-à-dire à l'ensemble des disciplines concernant les animaux, leurs produits, leurs rapports avec l'homme, la santé publique et l'environnement. Les contributions originales acceptées par le Bulletin doivent, en règle générale, avoir été présentées à l'une des séances de l'Académie. Toutefois, si cette présentation est impossible, le texte correspondant peut être lu en séance par l'un des membres de l'Académie, à l'exception du texte des Mémoires.

Ces contributions entrent dans trois catégories différentes :

#### • Notes

Elles sont réservées à de courtes présentations, notamment celles d'observations épidémiologiques, cliniques, techniques ou expérimentales. Elles peuvent également consister en la présentation, par des vétérinaires, de leurs activités de recherches. Leur longueur totale ne doit pas excéder deux pages imprimées (la page contient environ 3 200 caractères, espaces compris) comprenant le texte, une illustration (figure, dessin, tableau ou photographie) et deux à trois références bibliographiques. Elles ne comportent pas de résumé, mais des mots clés en français et en anglais.

#### • Communications

Elles peuvent concerner tous les sujets d'intérêt pour l'Académie, qui débordent le cadre d'une simple note. Elles ne doivent pas excéder six pages imprimées, deux ou trois illustrations et une vingtaine de références bibliographiques. Elles sont accompagnées d'un résumé en français et en anglais d'environ 150 mots chacun, ainsi que de mots clés dans les deux langues.

#### • Mémoires

Ils sont présentés à l'invitation de l'Académie, et traitent de sujets plus généraux que les deux précédents : revues, synthèses, mises au point, bilans... Ils peuvent comporter de dix à quinze pages imprimées, comprenant au maximum une dizaine d'illustrations et une cinquantaine de références bibliographiques. Ils sont suivis d'un résumé français et anglais d'environ 300 mots chacun, ainsi que de mots clés dans les deux langues.

### Présentations des textes

Les rubriques dans le texte seront présentées dans l'ordre suivant :

1. **Titre en français** (Times New Roman 14, gras, romain)
2. **Titre en anglais** (Times New Roman 14, gras, romain)
3. Prénom(s), NOM du ou des auteur(s) (Times New Roman 12, clair, romain)
4. **Résumé** (Times New Roman 12, gras, romain) et **mots-clés**
5. **Summary** (Times New Roman 12, gras, romain) et **key words**
6. Texte (Times New Roman 12, clair, romain). En ce qui concerne les

paragraphes, écrire leur titre en majuscules, **GRAS**, romain. Pour les sous-titres des premiers sous-paragraphes, utiliser les minuscules, gras, romain, puis si nécessaire, minuscules, gras, italique et minuscules, clair, italique pour les deuxième et troisième sous-titres.

7. Remerciements (Times New Roman 10, romain)

8. Bibliographie (Times New Roman 12, romain et italique)

Les titres, les adresses des auteurs feront l'objet de renvois en notes de bas de la première page. Une grande attention sera accordée à la clarté de la structure du texte et à la qualité de la langue. Une aide pourra être apportée aux auteurs non francophones soumettant leur texte en français.

### Bibliographie

#### • Rappels des références dans le texte

Les références concernant des articles publiés dans des revues ou des livres, celles concernant des travaux de thèse, mémoire ou concernant des rapports de congrès ou réunions de sociétés savantes, sont mentionnées entre parenthèses, dans le corps du texte, par le nom de l'auteur suivi de la date de la publication, exemple : (Gauthier 2005). S'il y a deux auteurs, on mentionnera les deux noms de la façon suivante : (Gauthier & Lambert, 2005). S'il y a plusieurs auteurs, la référence mentionne uniquement le nom du premier auteur suivi de : *et al.* et de la date de la publication, exemple : (Sambrook *et al.* 2005).

Les références doivent être mentionnées à la fin de la phrase, entre le dernier mot et le point final. Lorsqu'il y a plusieurs références dans la même phrase, elles sont mentionnées par ordre chronologique, en commençant par la plus ancienne, avec un point virgule entre chaque référence, exemple : (Lambert *et al.* 2001 ; Montrillo 2002 ; Sambrook *et al.* 2005).

Les publications non datées, ou non encore datées, sont présentées dans le texte du manuscrit, selon les cas, sous la forme suivante : (G. H. Fritsch J. A. Thompson données non publiées) ou (F. Smith, comm. pers.) s'il s'agit d'une communication personnelle, ou (R. Abel *et al.* soumis pour publication). Elles ne doivent pas apparaître dans la liste des références.

S'il existe plusieurs références du même auteur la même année, il convient de les identifier par les lettres a, b, c etc.

#### • La liste des références

La liste des références est présentée par ordre alphabétique de premier auteur. Tous les noms d'auteurs doivent être mentionnés lorsque le nombre total est inférieur ou égal à dix. Lorsque le nombre dépasse dix, la liste est tronquée après le dixième et porte la mention *et al.*

Les informations bibliographiques doivent être fournies de la manière suivante :

- Pour les articles de revues

Les références ne doivent comporter que des caractères latins ou des chiffres (pas de caractères grecs), seule la première lettre du titre est en majuscule :

exemple :

Saiki, R. K., Scharf, S., Faloona, F., Mullis, K. B., Horn, G. T., Arnheim, N. 1985. Enzymatic amplification of globin genomic sequences and restriction site analysis for diagnosis of sickle cell anemia. *Science* 230: 1350-1354.

## Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France

### Formulaire d'abonnement\*

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pays .....

\*Voir conditions d'abonnement au dos.





Lorsqu'il n'y a que deux auteurs, on intercale '&' entre chaque auteur :

exemple :

Lantier, J.R. & Fischer, S. T. 2000. Cytogenetical anchoring of sheep linkage map and syntenic groups using a sheep BAC library. *Genet Sel Evol.* 32: 441-457.

Lorsqu'il y a plus de dix auteurs, on intercale *et al.* après le dixième auteur et avant la date :

exemple :

Lopes, R.S., Steil, P., Soriano, F., Pastor, B., Even, G.A., Martin-Verstraete, I., Arnheim, N., Philips, L.K. Needham, K.G. Good, G.N. *et al.* 1985. Global control of cystein metabolism by CymR in *Bacillus subtilis*. *Science* 230: 1350-1354.

Le titre des revues est mentionné intégralement ou sous sa forme réduite selon les normes habituellement reconnues.

exemples :

Mosoni, L., Malmezat, T., Valluy, M.C., Houlier, M.L., Attaix, D., Patureau Mirand, P. 1999. Lower recovery of muscle protein lost during starvation in old rats despite a stimulation of protein synthesis. *American Journal of Physiology* 277: E608-E616.

Mosoni, L., Malmezat, T., Valluy, M.C., Houlier, M.L., Attaix, D., Patureau Mirand, P. 1999. Lower recovery of muscle protein lost during starvation in old rats despite a stimulation of protein synthesis. *Am J Physiol.* 277: E608-E616.

- Pour les livres

Nom propre, première initiale du prénom, deuxième initiale du prénom si nécessaire sans espace entre les deux. Année. Titre du chapitre (en clair, romain). Titre du livre (en clair, italique). Éditeur s'il y en a un. Pages du chapitre. Éditeur (Publisher en anglais), ville et année :

exemple:

Miller, J.H. 1972. Generalized transduction; use of P1 in strain construction. In *Experiments in molecular genetics* (ed. J.H. Miller), pp. 201-205. Cold Spring Harbor Laboratory, Cold Spring Harbor, New York.

Sambrook, J., Fritsch, E.F., & Maniatis, T. 1989. *Molecular cloning: A laboratory manual*, 2<sup>nd</sup> edition. Cold Spring Harbor Laboratory Press, Cold Spring Harbor, New York.

- Pour les thèses, mémoires de fin d'étude

exemple :

Blavier, A 1999. *Gastrographie et transit baryté chez le chat. Essai d'utilisation de la métédomine et de son antidote, l'atimapérole, comme modifica-*

*teurs du comportement digestif.* Thèse Méd. Vét., Alfort ; n° 69, 66p.

- Pour les comptes rendus de congrès, symposium, etc.

exemple :

Devauchelle, P 1999. Immunothérapie en cancérologie. In *Comptes rendus du Congrès de la CNVSPA*, Nice, 6-8 novembre 1999, pp 649-651. CNVSPA, Paris.

Lorsque le manuscrit fait référence à un site web, son adresse URL (pour Uniform Resource Locator) doit apparaître dans le texte à l'endroit adéquat.

### Illustrations

Le nombre d'illustrations soumises par les auteurs ne doit pas dépasser celui indiqué dans les Règles générales. Les figures doivent être fournies au format GIF, TIFF, EPS, JPEG (haute résolution) car leurs dimensions sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons de mise en page. Le corps des polices autorisées dans les illustrations est entre 8 et 10 points. Les tableaux seront fournis au format word. Chaque illustration doit être correctement identifiée par un numéro : numérotation différente pour les figures (figure 1, 2...) et pour les tableaux (tableau 1, 2...); l'auteur devra signaler l'endroit le plus opportun où insérer l'illustration dans le texte, par la mention figure 1... ou tableau 1..., tout en sachant que l'emplacement définitif dépendra de la mise en page.

Les légendes correspondant à chaque illustration, explicites et détaillées, seront présentées dans la dernière page du manuscrit, après la bibliographie, et porteront le numéro identifiant. Le cas échéant, le Comité de rédaction donnera des instructions complémentaires aux auteurs pour améliorer la présentation des figures.

Lorsque des illustrations sont empruntées à une revue ou un article déjà publié, c'est à l'auteur principal qu'il revient de solliciter l'autorisation de reproduire (Copyright) et ceci, même si la reproduction n'est qu'approximative. La preuve de l'autorisation de reproduire sera exigée par le comité de rédaction du Bulletin.

### Envoi des projets de contributions et modalités d'acceptation

Les projets (texte sous version word et illustrations) seront adressés au Secrétariat de l'Académie Vétérinaire de France, par Email : [academie@veterinaire.fr](mailto:academie@veterinaire.fr); le nom des fichiers sera du type : nom du premier auteur-prénom-date. Les projets seront soumis au Comité de lecture et les auteurs seront informés de sa décision par le Rédacteur en chef du Bulletin. Le cas échéant, une version papier pourra être demandée, une fois l'article accepté ; elle sera alors adressée par voie postale, au 34 rue Breguet, 75 011 Paris.



## Conditions d'abonnement 2009

FRANCE : 130 €

ÉTRANGER : 170 €

Le Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France édite chaque année quatre numéros trimestriels et un numéro supplémentaire en fin d'année consacrée à un thème particulier.

Les numéros sont disponibles à l'unité au tarif de 40 € pour la France et 50 € pour l'étranger.

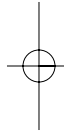
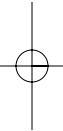
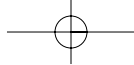
Les demandes d'abonnement et les titres de paiement à l'ordre de l'Académie Vétérinaire de France sont à envoyer à :

Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France  
ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE  
34, rue BRÉGUET  
75011 PARIS  
FRANCE

Une facture sera fournie par retour de courrier sur simple demande.

Renseignements : 01 53 36 16 19

Courriel : [academie@veterinaire.fr](mailto:academie@veterinaire.fr)



*Rédacteur en Chef : J.-P. Rousseau*  
Directeur des Publications : P. Le Bail  
Secrétaire des séances : J. Vaissaire  
Réalisation et Supervision : Diffomédia/Paris  
Création graphique : Élise Langellier / Guy Rolland  
Maquette : Cecile Kleber  
Réalisation et Maître d'œuvre technique : Diffomédia/Paris

**Imprimé par Diffo Print Italia**

ISSN : 0001-4192  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2009  
© 2009 Académie Vétérinaire de France

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou de ses ayants cause est illicite selon les dispositions du Code de la propriété intellectuelle (Art. L. 112-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art. L. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées sous réserve toutefois du respect des dispositions des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle relative à la reproduction par reprographie.

